

Conditions générales d'achat – LEGSM – MOBILERACHAT

Version en vigueur au 26 mars 2024

Préambule

Les présentes Conditions Générales d'Achat (ci-après les « CGA ») ont pour objet de définir les termes et conditions du service proposé par la société LE GSM, SAS au capital de 32 000 euros, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 539 357 434, dont le siège social est situé au 14 rue Jules Vanzuppe 94200 Ivry sur Seine, contact@legsm.com, n° de TVA intracommunautaire : FR85539357434 (ci-après « Nous » ou « MOBILERACHAT ») consistant à acheter au Vendeur un ou des Produits, dans une relation tripartite entre LEGSM, SFR, le Vendeur . MOBILERACHAT se réserve le droit de revoir, adapter, modifier les CGA à tout moment, en tout ou partie. Chaque Transaction se voit appliquer les CGA en vigueur à la date de sa conclusion, telles qu'elles sont acceptées par le Vendeur. MOBILERACHAT est une marque déposée de la société LEGSM.

Article 1 : Définitions

Les termes précédés d'une majuscule et non définis par ailleurs dans les CGA ont la signification qui leur est donnée dans le présent article 1.

- • « Vendeur » ou « Vous » : désigne toute personne physique ou morale qui propose d'effectuer et/ou effectue une cession à titre gratuit ou onéreux d'un Produit à MOBILERACHAT:
 - Sur la boutique en ligne de la société SFR disponible aux adresses internet suivantes : <https://www.sfr.fr/offre-mobile/reprise-mobile>, <https://www.red-by-sfr.fr/telephones/reprise/> et <https://www.sfr.fr/telephonie-mobile/reprise-occasion.html>
 - Par téléphone avec un conseiller de la société SFR
-
- « Bon de Cession » : désigne le document qui comprend le déclaratif du Vendeur concernant le Produit qu'il souhaite vendre à MOBILERACHAT, envoyé avec celui-ci.
 - « Produit » : tout téléphone mobile répertorié dans la liste définie par MOBILERACHAT sur la boutique en ligne ou par téléphone
 - « Service » : désigne le service offert au Vendeur pour vendre le ou les Produit(s). Le Service n'est disponible qu'en France métropolitaine.
 - « Transaction » : désigne le processus mis en œuvre sur la boutique en ligne ou par téléphone, par lequel (i) le Vendeur identifie les caractéristiques du Produit qu'il souhaite vendre à MOBILERACHAT, (ii) MOBILERACHAT propose un prix de rachat, sous réserve du respect des CGA et de la classification conforme du Produit par le Vendeur, et (iii) le Vendeur confirme la Transaction en acceptant les CGA.
 - « Transaction Conforme » : désigne une Transaction qui est conforme aux CGA et pour laquelle le Produit est conforme aux déclarations du Vendeur.
 - « Transaction Non Conforme » : désigne une Transaction qui n'est pas conforme aux CGA ou pour laquelle le Produit n'est pas conforme aux déclarations du Vendeur.

Article 2 : Conditions préalables

Le Vendeur s'engage à fournir à MOBILERACHAT des renseignements exacts sur son identité et sur le Produit qu'il souhaite vendre à MOBILERACHAT. Il certifie à MOBILERACHAT qu'il est propriétaire du Produit et qu'il en est l'unique propriétaire. Tout Vendeur, personne physique, doit résider en France métropolitaine, être l'unique propriétaire du Produit et avoir l'âge légal minimum de 18 ans pour pouvoir le vendre. Dans le cadre d'une cession de produit appartenant à une personne morale le signataire du bon de cession devra avoir tous les pouvoirs pour engager la structure.

Article 3 : Caractéristiques du Produit

Sur la boutique en ligne ou par téléphone, le Vendeur ne pourra céder qu'un Produit par Transaction. Par ailleurs, le Produit ne doit pas être partiellement ou complètement détruit (écrasé, broyé, en plusieurs morceaux, présentant des traces de morsure, traces d'abrasion ou taches indélébiles couvrant la majeure partie de la surface, ...) et ne doit pas cumuler plusieurs des défauts susmentionnés, au risque d'être classé « Sans Valeur ».

Article 4 : Affichage du prix proposé pour le rachat du Produit

Une fois le modèle sélectionné, le Vendeur prend connaissance des conditions tarifaires. Le Vendeur est à même de connaître tous les prix proposés par MOBILERACHAT en sélectionnant les critères adéquats sur la boutique en ligne ou par téléphone. En effet, MOBILERACHAT propose plusieurs propositions de prix de reprise en fonction des critères retenus pour la valorisation du Produit au jour de la Transaction.

Une fois les critères du Produit confirmés, le prix de rachat correspondant s'affiche ou est communiqué par téléphone, et le Vendeur poursuit la procédure relative à la Transaction. Les prix sont affichés en euros et toutes taxes comprises. Le Vendeur est informé que le prix de rachat est valable pendant une durée maximale de 30 jours ouvrables à compter de l'estimation de son Produit. Les prix peuvent fluctuer, notamment en fonction du cours des matières premières, et qu'aucun prix de reprise n'est garanti tant que la Transaction n'est pas conclue.

Article 5 : Informations personnelles et choix du mode de paiement

Le Vendeur doit remplir les informations à caractère personnel afin de confirmer son identité. A titre de rappel, le Vendeur doit être âgé au moins de 18 ans pour utiliser le Service.

Le Paiement du prix de rachat du Produit sera effectué par virement à l'aide des coordonnées bancaires fournies par le Vendeur au moment de la reprise.

Les données personnelles collectées [données d'identification, données bancaires, identification du terminal concerné] sont traitées par SFR et ses sous-traitants aux fins de traiter votre demande de reprise mobile, sur la base de l'exécution du contrat. Leur fourniture est indispensable pour le traitement de votre demande.

Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de nos obligations légales et contractuelles, soit 36 mois. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité dans les conditions définies par la réglementation relative à la protection des données personnelles que vous pouvez exercer auprès du Service Client.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous reporter à notre Politique de protection des données personnelles <https://www.sfr.fr/politique-de-protection-des-donnees-personnelles.html>

Article 6 : Transport

Le Service n'est disponible qu'en France Métropolitaine.

Le Vendeur recevra par voie électronique un bon de transport Chronopost dès la confirmation de sa demande de reprise, qu'il devra utiliser pour renvoyer son produit dans un délai maximum de 10 jours. Le 7^{ème} jour, un mail de

relance sera envoyé au Vendeur. Nous recommandons l'utilisation d'un petit colis avec les calages et protections nécessaires afin d'assurer au mieux la protection du Produit repris.

Tous les Produits expédiés par le Vendeur par ses propres moyens voyagent aux risques et périls du Vendeur, étant expressément stipulé que dans tous les cas, les services postaux procèdent à l'expédition et au transport en qualité de mandataire du Vendeur. Par conséquent, la responsabilité de MOBILERACHAT ne peut être engagée en cas de perte, de vol, ou de bris d'un Produit en raison des conditions de transport. MOBILERACHAT s'engage à informer le Vendeur dans les meilleurs délais au cas où un problème serait constaté à réception du Produit. Il appartient au Vendeur d'émettre toutes les réserves dans les délais nécessaires et d'exercer tous recours éventuels contre le transporteur.

Tous les Produits expédiés par le Vendeur au moyen du bon prépayé émis et envoyé par Mobile Rachat voyagent aux risques et périls de MobileRachat dans la limite de valeur de 250€ (deux cent cinquante euros), étant expressément stipulé que dans tous les cas, les services postaux procèdent à l'expédition et au transport en qualité de mandataire de MobileRachat. Dans ce cas, la responsabilité de MOBILERACHAT ne peut être engagée en cas de perte, de vol, ou de bris d'un Produit en raison des conditions de transport, que dans la limite de 250€.

MOBILERACHAT s'engage à informer le Vendeur dans les meilleurs délais au cas où un problème serait constaté à réception du Produit. Il appartient au Vendeur d'émettre toutes les réserves dans les délais nécessaires et d'exercer tous recours éventuels contre le transporteur.

Article 7 : Finalisation de la Transaction

Lorsque le Vendeur a saisi sur la boutique en ligne ou communiqué par téléphone, l'ensemble des informations concernant son Produit, et son identité, un récapitulatif s'affiche ou lui est communiqué par téléphone afin de permettre au Vendeur de vérifier les informations, et de les corriger le cas échéant ou de renouveler sa Transaction. Le prix de rachat proposé pour le Produit au titre de la Transaction est également rappelé.

La Transaction est conclue lorsque le Vendeur accepte les présentes CGA et valide définitivement sa volonté de céder le Produit au prix indiqué sur la boutique en ligne ou par téléphone, étant rappelé que cette cession ne peut intervenir que sous réserve que le Produit soit conforme aux déclarations du Vendeur et aux CGA. Il est recommandé au Vendeur d'imprimer les CGA préalablement à la validation de la Transaction.

Article 8 : Maintien du prix de rachat

Le prix indiqué sur la boutique en ligne ou par téléphone pour la Transaction envisagée est garanti par MOBILERACHAT pendant une durée maximale de trente (30) jours à compter de l'envoi au Vendeur du courrier électronique de confirmation, sous réserve de la bonne réception du Produit sous 10 jours et de la conformité du Produit aux CGV et aux déclarations du Vendeur. Si MOBILERACHAT n'a pas reçu le Produit sous dix (10) jours, la Transaction sera caduque.

Attention : Seule la date de réception du Produit est prise en compte.

Si le Produit envoyé n'est pas conforme aux CGA ou aux déclarations du Vendeur, MOBILERACHAT pourra proposer à celui-ci un nouveau prix de rachat par l'envoi d'un courrier électronique. Le Vendeur doit répondre impérativement à cette nouvelle proposition dans un délai de quinze (15) jours, faute de quoi le Vendeur sera réputé l'avoir refusée.

Si le Vendeur refuse la nouvelle offre, MOBILERACHAT :

- tiendra le Produit à sa disposition afin que le Vendeur le récupère 14 rue Jules Vanzuppe 94200 Ivry-sur-Seine pendant une durée de quarante-cinq (45) jours à compter de l'expiration du délai de quinze (15) jours susmentionnés. Le Vendeur devra prévenir MOBILERACHAT au moins 48h avant son souhait de récupérer le Produit pour le mettre à disposition, ou
- s'engage à renvoyer le Produit au Vendeur à réception d'un chèque de dix (10) euros envoyé au siège social de MOBILERACHAT ou à réception du paiement de la somme de dix (10) euros par Paypal à l'adresse contact@legsm.com. Ce montant est destiné à couvrir les frais de traitement et de transport.

Si le Vendeur ne demande pas la restitution du Produit dans le délai de quarante-cinq (45) jours susmentionné, MOBILERACHAT pourra le recycler.

Article 9 : Envoi du Produit par le Vendeur

S'il souhaite bénéficier du prix de rachat garanti, le Vendeur doit envoyer le Produit à MOBILERACHAT au plus vite, afin qu'il lui parvienne dans le délai maximum de quinze 15 jours susmentionnés. Le Vendeur peut décider de ne pas envoyer le Produit à MOBILERACHAT, la Transaction étant alors caduque dans le délai de quinze (15) jours.

Le Produit doit être envoyé par le Vendeur comme suit :

- L'envoi ne doit comporter que le Produit et sa batterie, à l'exclusion de tout accessoire (chargeur, coques, carte mémoire, carte SIM, etc..).
- Le Produit doit impérativement être déverrouillé, faute de quoi il sera automatiquement considéré comme étant « Sans Valeur ».
- Le Bon de Cession dûment rempli et signé par le Vendeur accompagné d'une copie de sa pièce d'identité doit être joint au Produit.
- Les présentes CGA dûment signées par le Vendeur doivent être jointes au Produit sauf si à un moment du parcours client il peut confirmer qu'il accepte les CGA.

Attention : Les accessoires du Produit envoyés par erreur ne seront pas renvoyés au Vendeur.

Tout élément envoyé avec le Produit, y compris notamment la carte SIM, sera détruit à réception du colis et ne pourra pas être réclamé par le Vendeur.

Par ailleurs une fois reçu le mobile est inspecté et son numéro IMEI est vérifié sur la base IMEI des mobiles volés. Si le mobile est référencé dans cette base, s'il appartient à un tiers ou s'il est contrefait MOBILERACHAT sera dans l'obligation d'avertir les autorités compétentes qui prendront les mesures nécessaires, entre autre la confiscation du mobile.

Article 10 : Procédure de Validation du Produit

10.1 Description de la Procédure de Validation. Une fois le Produit reçu, MOBILERACHAT vérifie que le modèle et les caractéristiques du Produit correspondent bien à ceux renseignés par le Vendeur au moment de la Transaction et dans le Bon de Cession (ci-après la « Procédure de Validation »). Cette étape peut prendre jusqu'à une (1) semaine suivant la réception du Produit.

MOBILERACHAT, directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé, soumet tout Produit à une série de tests techniques permettant d'établir la conformité ou non des caractéristiques du Produit aux données du fabricant et d'identifier les éventuels défauts du Produit conformément aux classifications stipulées à l'article 3.2 des CGA.

La Procédure de Validation permet de confirmer ou d'infirmer la catégorie sélectionnée par le Vendeur en Produit Fonctionnel ou Produit Non Fonctionnel, et ainsi de vérifier si la condition de cession est bien remplie et la cession effective.

10.2 Transaction Conforme

Dans les 5 jours ouvrés suivant la réception du produit et si le résultat de la Procédure de Validation du Produit conduit à confirmer les déclarations du Vendeur, la Transaction est automatiquement qualifiée de Transaction Conforme.

Dans ce cas, MOBILERACHAT informe par courrier électronique le Vendeur que la Transaction est Conforme et que le règlement du prix convenu se déclenchera par virement dans les 72 heures suivant l'émission de cet email

10.3 Transaction Non Conforme

Si le résultat de la Procédure de Validation du Produit conduit à constater que le Produit n'est pas conforme à la catégorie sélectionnée par le Vendeur, la Transaction est qualifiée de Transaction Non Conforme. S'il le souhaite, le Vendeur peut contester cette qualification en faisant procéder à une contre-expertise, à ses propres frais.

- Lorsque le Produit a été déclaré par le Vendeur dans un état spécifique :

o si le résultat de la Procédure de Validation du Produit conduit MOBILERACHAT à le classer en Produit dans un autre état, MOBILERACHAT en informe au plus vite le Vendeur par courrier électronique et lui rappelle que l'offre de prix retenue ne peut donc pas s'appliquer.

MOBILERACHAT proposera alors au Vendeur d'appliquer le prix d'achat correspondant à la classification effective du Produit, tel que ce prix était affiché au jour de la réception du mobile sur la boutique en ligne ou communiqué par téléphone. Le Vendeur doit répondre impérativement à cette nouvelle proposition dans un délai de quinze (15) jours, faute de quoi le Vendeur sera réputé l'avoir refusée.

o si le résultat de la Procédure de Validation du Produit conduit MOBILERACHAT à le classer en Produit « Sans Valeur », MOBILERACHAT en informe au plus vite le Vendeur par courrier électronique et lui rappelle que l'offre de prix retenue ne peut donc pas s'appliquer. MOBILERACHAT proposera au Vendeur de lui céder le Produit à titre gratuit conformément à l'article 7 des CGA, proposition que le Vendeur pourra accepter ou refuser. Le Vendeur doit répondre impérativement à cette nouvelle proposition dans un délai de quinze (15) jours, faute de quoi le Vendeur sera réputé l'avoir refusée.

-

En cas de Transaction Non Conforme, si le Vendeur refuse la nouvelle proposition ou est réputé la refuser dans les cas prévus ci-dessus, MOBILERACHAT :

- tiendra le Produit à sa disposition afin que le Vendeur le récupère 14 Rue Jules Vanzuppe à Ivry sur Seine pendant une durée de soixante (60) jours à compter de l'expiration du délai de trente (30) jours susmentionnés. Le Vendeur devra prévenir MOBILERACHAT au moins 48h avant son souhait de récupérer le Produit pour le mettre à disposition ; ou

- s'engage à le renvoyer au Vendeur à réception d'un chèque de dix (10) euros envoyé au siège social de MOBILERACHAT ou à réception du paiement de la somme de dix (10) euros par Paypal à l'adresse contact@legsm.com dans les 7 jours suivant le règlement des frais de réexpédition. Ce montant est destiné à couvrir les frais de traitement et de transport.

Si le Vendeur ne demande pas la restitution du Produit dans le délai de deux (2) mois susmentionné, MOBILERACHAT pourra le recycler.

Le délai de deux (2) mois susmentionné sera réduit à quarante-cinq (45) jours si le Vendeur ne fait pas connaître à MOBILERACHAT sa réponse sur la nouvelle offre à l'expiration du délai de quinze (15) jours susmentionnés et qu'il est, par conséquent, réputé l'avoir refusée.

Article 11 : Transfert de risque et de propriété

La vente étant conclue sous condition, le transfert de propriété ne sera effectif qu'après confirmation de l'état du Produit par MOBILERACHAT selon la Procédure de Validation prévue à l'article 11 des CGA. Les risques sont également transférés du Vendeur à MOBILERACHAT à ce même moment, étant précisé que MOBILERACHAT est responsable du Produit en tant que gardien à réception de celui-ci.

Article 12 : Paiement

Quel que soit le moyen de règlement choisi par le Vendeur, MOBILERACHAT s'engage à effectuer le paiement du prix définitif en euros au plus tard dans les trois (3) jours à compter de la finalisation de la Procédure de Validation

du Produit par MOBILERACHAT en cas de Transaction Conforme, ou à compter de l'acceptation de la nouvelle proposition de prix d'achat par le Vendeur en cas de Transaction Non Conforme.

Article 13 : Responsabilité

MOBILERACHAT n'est en aucun cas responsable des coûts liés à d'éventuelles communications passées depuis le Produit ou à des transferts de données intervenus avant ou après la réception du Produit par MOBILERACHAT.

D. Médiateur de la consommation

Conformément aux articles L612-1 à L612-15 du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

En application de l'ordonnance 2015-1033 et en vertu de l'article L616-1 du Code de la Consommation, le client insatisfait peut gratuitement recourir au service de médiation Médicys.

La médiation a vocation à rechercher et proposer une solution amiable et personnalisée aux conflits entre les clients et notre société, alternative aux recours judiciaires longs et coûteux. Le médiateur n'est ni juge ni arbitre ; il s'agit d'un tiers neutre, impartial et indépendant de LE GSM.

En cas d'échec de la médiation, tout litige résultant des conditions générales et/ou de toute commande qui sera adressée à notre société et/ou de toute vente réalisée par notre société sera soumis à la compétence exclusive des juridictions françaises, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs ou de demande incidente.

Article 14 : Droit applicable

Les présentes CGA sont soumises à loi française.

CONDITIONS PARTICULIERES ENCADRANT LE BONUS REPRISE

Les présentes conditions particulières ont pour objet de définir les conditions encadrant le bénéfice d'un bonus reprise en cas de reprise mobile d'un Produit acceptée et finalisée par la société SFR (sites : sfr.fr ou redbysfr.fr) ou par un repreneur partenaire de SFR et d'achat simultané d'un nouveau téléphone éligible au bonus reprise sur les sites de la société SFR ou par téléphone. Les présentes conditions complètent les Conditions Générales de reprise mobile par la Société SFR ou par un repreneur.

Pour bénéficier d'un bonus reprise sur sfr.fr ou redbysfr.fr ou par téléphone, le Client doit être abonné mobile SFR ou RED by SFR et acheter un Produit éligible (hors mobile seul) au bonus reprise. Le montant de ce bonus peut varier selon le Produit acheté.

Le Client, abonné mobile SFR ou RED by SFR, doit simultanément réaliser sur sfr.fr ou redbysfr.fr une reprise d'un ancien Produit [c'est-à-dire une estimation de la valeur de son ancien téléphone, une proposition de rachat de son téléphone et une acceptation].

A réception du Produit repris conforme à l'estimation réalisée par le Client, le repreneur ou la société SFR procèdera au virement du montant estimé (comme détaillé dans les Conditions Générales de reprise mobile), puis la société SFR procèdera au virement du Bonus reprise au Client via les mêmes coordonnées bancaires que celles communiquées pour la reprise mobile, entre 40 jours et 60 jours après la validation de la commande.

Le Client est informé qu'il ne bénéficiera pas du bonus reprise dans les cas suivants :

- En cas d'annulation de la reprise de l'ancien Produit
- En cas de rétractation sur l'achat du nouveau Produit

Dans l'hypothèse où la commande du nouveau téléphone est annulée postérieurement au virement effectué au titre du bonus, le montant versé au titre du bonus sera déduit du remboursement de la commande. S'il reste un trop perçu par le Client à l'issue de l'annulation de la commande, alors il en restera redevable auprès de SFR.

Ex : le client a acheté un Produit à 250€ puis s'est vu rembourser 50€ au titre du bonus Reprise : le client sera remboursé de 200€. En revanche si le client a acheté un Produit 1 € puis s'est vu verser 50€ au titre du bonus Reprise, le client devra alors rembourser 49€ à SFR.

- Si le Client est en impayé auprès de la société SFR.